



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2021-329

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

DRAJES /

971-2021-12-15-00001 - Décision portant délégation de signature au titre de l'agence nationale du sport en date du 15 décembre 2021 (2 pages)

Page 3

DRAJES

971-2021-12-15-00001

Décision portant délégation de signature au titre
de l'agence nationale du sport en date du 15
décembre 2021

**Décision portant délégation de signature au titre
de l'Agence nationale du Sport**

REGION : GUADELOUPE

- *Vu le code du sport et notamment les articles L112-10 et suivants relatifs à la création de l'Agence nationale du Sport ainsi que l'article R411-1 modifié relatif au financement par conventions d'objectifs des fédérations sportives agréées ;*
- *Vu l'arrêté du 4 octobre 2019 portant approbation de la convention constitutive en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du sport » ;*
- *Vu le Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;*
- *Vu le Décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 pris en application de l'article 59-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements ;*
- *Vu l'article R.112-32 et suivants du code du sport relatif au délégué territorial de l'Agence nationale du sport ;*
- *Vu le règlement d'intervention relatif aux subventions d'équipement de l'Agence nationale du Sport*
- *Vu le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Alexandre ROCHATTE, en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe en outre représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;*
- *Vu l'arrêté du 9 novembre 2021 portant nomination de Monsieur Marc LE MERCIER dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;*

Monsieur Alexandre ROCHATTE, Préfet de la région Guadeloupe, délégué territorial de l'Agence nationale du Sport

SPECIMEN DE SIGNATURE

Le Préfet



Alexandre ROCHATTE

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Marc LE MERCIER, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Guadeloupe (DRAJES), délégué territorial adjoint de l'Agence nationale du Sport, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du préfet de la région Guadeloupe, délégué territorial de l'Agence nationale du Sport, tout acte relevant des attributions et compétences du délégué territorial et précisées dans le cadre des délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale du sport.

SPECIMEN DE SIGNATURE



Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial adjoint, Monsieur Philippe LE-JEANNIC, agent des services déconcentrés en charge des sports placé sous l'autorité du Préfet de région, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du préfet de région, délégué territorial de l'Agence nationale du Sport, tous actes pour l'exercice des différentes attributions mentionnés à l'article R. 112-33, à l'exception de celles mentionnées aux 3° à 5°.

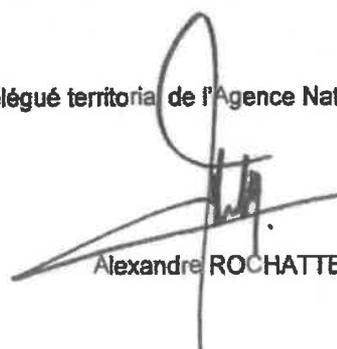
SPECIMEN DE SIGNATURE



Fait à Basse-Terre, le

15 DEC. 2021

Le délégué territorial de l'Agence Nationale du Sport



Alexandre ROCHATTE

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique 'Télérecours citoyens' accessible par le site internet WWW.telerecours.fr